

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Nathalie MANCEAU - Yann NIORE - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Justine CORDIER - Patrice PEGE - Françoise RICHARD - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Danielle MABILLEAU - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT

Absents excusés : Coline BILLY donne pouvoir à Michel RICOU
Jean-Luc FOURREAU donne pouvoir à Vanessa BRAULT

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage : 10/04/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27

Objet : Finances – Saison culturelle 2026-2027 - Subvention Département de Maine et Loire – (04/2026-24)

Avec la politique culturelle "Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social", le Département de Maine-et-Loire soutient les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants.

Compte tenu de l'éligibilité de la Commune à cette aide départementale à la suite de la mise en place de la saison culturelle 2026-2027. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter la sollicitation d'une subvention auprès du Département du Maine et Loire visant à financer la saison culturelle 2026-2027.

Madame ROGEREAU s'interroge sur le montant du mécénat. Madame LEROUX explique qu'il correspond à la fourchette basse des mécénats obtenus les années antérieures. Monsieur le Maire ajoute qu'il a demandé aux Adjoints en charge du Sport, de la Culture, du Patrimoine et de l'Évènementiel, à ce que tous les événements soient financés pour partie par du mécénat.

Sur proposition de Madame LEROUX, Adjointe au Maire en charge de la Culture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Département du Maine et Loire le fonds de soutien pour la mise en place de la saison culturelle 2026-2027 ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Cession de droits de représentations + droits d'auteur	76 000,00 €	Autofinancement communal	62 200,00 €
Frais annexes (hébergement, repas, location matériel)	40 200,00 €	Billetterie	40 000,00 €
		Subvention "Saisons Culturelles en Territoires"	12 000,00 €
		Mécénat	2 000,00 €
TOTAL	116 200,00 €	TOTAL	116 200,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,


F. MORTIER